

# SPECA • HEBDO

SPECA-HEBDO • Volume 31 / Numéro 6 • Mercredi 3 novembre 2010

[www.speca.ca.edu](http://www.speca.ca.edu)

## Des consultations sur les assurances Il y en aura eu durant cette session

Dans le SPECA-HEBDO du 23 septembre 2010, nous demandions votre opinion sur quatre modifications qui pourraient être intégrées à nos assurances à partir de janvier 2011. Cette consultation est terminée et nous n'avons reçu aucun commentaire de la part des professeurs du SPECA. Votre représentante à la session assurances FNEEQ a donc voté en faveur de ces ajouts, compte tenu de leurs coûts modiques et de leur intérêt – sans obtenir satisfaction sur tous ces éléments :

- ◆ les remboursements pour les professionnels de la santé passeront donc de 30\$ à 35\$ par visite (le plafond demeurant à 400\$ par année/par individu);
- ◆ une clause d'amélioration de la garantie d'assurance sera ajoutée à nos protections;
- ◆ la couverture pour échographie, résonance magnétique et SCAN a été refusée;
- ◆ la couverture pour la massothérapie a également été refusée.

Pour le renouvellement d'assurances sur lequel nous vous demandons aujourd'hui votre avis, les 2 ajouts retenus en octobre sont donc inclus.

### Le renouvellement de nos polices pour 2011

Cela dit, la RSA a décidé de ne pas aller en appel d'offres et mène la consultation sur le projet que la FNEEQ a négocié avec la Capitale. Nous devons finaliser la consultation d'ici le 12 novembre 2010 et n'aurons pas la possibilité de tenir une assemblée syndicale d'ici là. Nous vous soumettons donc en annexe les tableaux d'augmentations des primes prévues et attendons vos commentaires.

**AVANT LE 10 NOVEMBRE 2010 pour permettre à l'exécutif de définir la position du SPECA dans ce dossier<sup>1</sup>.**

### NOTA BENE

Notons au passage que la couverture pour soins dentaires est optionnelle et que le SPECA ne l'a pas choisie. Si nous changions d'idée à la suite d'une décision de l'assemblée syndicale, TOUS nos membres auraient l'obligation de la prendre, pour un certain nombre d'années.

<sup>1</sup> Si plusieurs commentaires négatifs nous parvenaient, nous ferions le maximum d'efforts pour élargir la consultation – même de façon informelle.



## Savez-vous qui a écrit cette phrase ?

**« Le syndicalisme est aujourd'hui soutenu par les moyens de communication améliorés, créés par l'industrie moderne et qui permettent aux ouvriers d'être en contact mutuel ».**

Réponse à la page 5

➔ ➔ Suite de la page 1

**TAUX D'AUGMENTATION DES PRIMES**  
Renouvellement au 1<sup>er</sup> janvier 2011

PROTECTION	TAUX	
Assurance-maladie	+ 3,4 %	Selon l'option choisie *
	+ 2,9 %	
Assurance-maladie (65 ans et +)	+ 5,1 %	Selon l'option choisie *
	+ 4,6 %	
Assurance-dentaire	+ 4,0 %	
Assurance-vie	0 %	
Assurance-invalidité courte durée	+ 6 %	
Assurance-invalidité longue durée	+ 12,5 %	

\* Incluant une augmentation de 0,9 % pour l'amélioration du remboursement des professionnels de la santé qui passera de 30 \$ à 35 \$ par visite.

**TABLEAU 1**  
**COLLÈGES PUBLICS ET PRIVÉS**

Tableau des primes pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2011

ASSURANCE-MALADIE		Taux par période de 14 jours				
		Ind.	Mono.	Fam.	Couple	
OPTION A	Aucune modification	+ 3,4 %	36,91 \$	62,73 \$	99,76 \$	73,82 \$
OPTION B	80 % - 90 % - 68 %	+ 2,9 %	36,74 \$	62,43 \$	99,28 \$	73,46 \$

ASSURANCE-MALADIE		Coûts annuels				
		Ind.	Mono.	Fam.	Couple	
OPTION A	Aucune modification	+ 3,4 %	959,66 \$	1 630,98 \$	2 593,76 \$	1 919,32 \$
OPTION B	80 % - 90 % - 68 %	+ 2,9 %	955,24 \$	1 623,18 \$	2 581,28 \$	1 909,96 \$

N.B. : La taxe de 9 % doit être ajoutée aux taux mentionnés ci-dessus.

**TABLEAU 2**  
**ÉVOLUTION DE LA TARIFICATION**  
**EN ASSURANCE MALADIE DEPUIS 2007**

PUBLIC - PRIVÉ					
Assurance maladie					
PROTECTION	2007	2008	2009	2010	2011
Individuelle	844,74 \$	870,08 \$	887,38 \$	928,20 \$	Voir tableau 1
Monoparentale	1 435,20 \$	1 478,26 \$	1 508,00 \$	1 577,42 \$	
Couple	1 688,96 \$	1 739,63 \$	1 774,50 \$	1 856,14 \$	
Familiale	2 283,06 \$	2 351,55 \$	2 398,24 \$	2 508,48 \$	
	0 %	+ 3,0 %	+ 2,0 %	+ 4,6 %	

N.B. Les tarifs annuels sont calculés de façon approximative.  
La taxe de 9 % doit être ajoutée aux taux mentionnés ci-dessus.

**TABLEAU 3**  
**PRIMES EN ASSURANCE-MALADIE**  
**ACTIFS DE 65 ANS ET PLUS**  
COÛTS PAR PÉRIODE DE PAIE (du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2011)

Surprime				
OPTION A (5,1 %)	Ind.	Mono.	Fam.	Couple
La Capitale	35,70 \$	60,67 \$	96,48 \$	71,39 \$
Surprime	55,51 \$	55,51 \$	111,03 \$	111,03 \$
<b>TOTAL</b>	<b>91,21 \$</b>	<b>116,18 \$</b>	<b>207,51 \$</b>	<b>182,42 \$</b>
OPTION B (4,6 %)	Ind.	Mono.	Fam.	Couple
La Capitale	35,70 \$	60,67 \$	96,48 \$	71,39 \$
Surprime	55,25 \$	55,25 \$	110,50 \$	110,50 \$
<b>TOTAL</b>	<b>90,95 \$</b>	<b>115,92 \$</b>	<b>206,98 \$</b>	<b>181,89 \$</b>

Taux annuel, avant taxe				
	Ind.	Mono.	Fam.	Couple
Assurance complémentaire seulement	1 001,52 \$	1 666,86 \$	2 670,98 \$	2 002,52 \$
OPTION A (Surprime 5,1 %)	2 371,46 \$	3 020,68 \$	5 395,26 \$	4 742,92 \$
OPTION B (Surprime 4,6 %)	2 364,70 \$	3 013,92 \$	5 381,48 \$	4 729,14 \$

OPTION A : Statu quo - 80 % uniques - 90 % génériques  
OPTION B : 80 % uniques - 90 % génériques - 68 % innovateurs

N.B. Les tarifs annuels sont calculés de façon approximative.

**TABLEAU 4**  
**ESTIMATION DES PRIMES POUR L'ANNÉE 2011 POUR**  
**L'ASSURANCE SALAIRE ET L'ASSURANCE VIE**  
**POUR UN SALAIRE ANNUEL DE 50 000 \$**

	2007	2008	2009	2010	2011
Assurance salaire de courte durée (privé)	701,42 \$	596,21 \$	596,21 \$	596,21 \$	631,98 \$
Assurance salaire de longue durée	502,65 \$	502,65 \$	452,40 \$	452,40 \$	508,95 \$
(coût réel avec congé de primes)	425,32 \$	425,32 \$			
Assurance vie de base	321,32 \$	321,32 \$	321,32 \$	295,61 \$	295,61 \$
(coût réel avec congé de primes)	271,89 \$	271,89 \$			
Mort accidentelle et mutilation	35,88 \$	35,88 \$	35,88 \$	35,88 \$	35,88 \$

**ASSURANCE SOINS DENTAIRES**

	2008	2009		2010	2011
		Vieux-Montréal	Autres syndicats (23 payés)		
Individuel	230,62 \$	259,48 \$	229,54 \$	259,48 \$	269,86 \$
Monoparental	432,38 \$	486,46 \$	430,33 \$	486,46 \$	505,92 \$
Familial	663,00 \$	745,94 \$	659,87 \$	745,94 \$	775,78 \$
Couple	461,24 \$	518,96 \$	459,08 \$	518,96 \$	539,72 \$

N.B. La taxe de 9 % doit être ajoutée aux taux mentionnés ci-dessus.

→ → Suite de la page 2

**TABEAU 5  
COLLÈGES PUBLICS ET PRIVÉS**

Tableau des primes pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2011

	Taux par période de 14 jours			
	2008-01-01	2009-01-01	2010-01-01	2011-01-01
<b>Assurance soins dentaires</b>				
Plan individuel	8,87 \$	9,98 \$	9,98 \$	10,38 \$
Plan monoparental	16,63 \$	18,71 \$	18,71 \$	19,46 \$
Plan familial	25,50 \$	28,69 \$	28,69 \$	29,84 \$
Plan couple	17,74 \$	19,96 \$	19,96 \$	20,76 \$
<b>Assurance vie de base</b> (Taux par 1 000 \$ d'assurance)	0,1236 \$	0,1236 \$	0,1137 \$	0,1137 \$
<b>Assurance vie des personnes à charge</b> (Prime par contrat mono, familial et couple)	0,80 \$	0,80 \$	0,80 \$	0,80 \$
<b>Mort accidentelle ou mutilation</b> (Taux par 1 000 \$ d'assurance)	0,0138 \$	0,0138 \$	0,0138 \$	0,0138 \$
<b>Assurance salaire de courte durée</b> <b>Collèges privés seulement</b> (Taux par 1 000 \$ d'assurance)	0,458 \$	0,458 \$	0,458 \$	0,485 \$
<b>Assurance salaire de longue durée</b> (Taux par 1 000 \$ d'assurance)	0,387 \$	0,348 \$	0,348 \$	0,392 \$

Garantie d'assurance vie additionnelle	Taux par 1 000 \$ d'assurance par période de 14 jours				
	Âge	Homme		Femme	
		Non-fumeur	Fumeur	Non-fumeuse	Fumeuse
Moins de 25 ans	0,023 \$	0,033 \$	0,013 \$	0,017 \$	
25 à 29 ans	0,023 \$	0,033 \$	0,013 \$	0,017 \$	
30 à 34 ans	0,023 \$	0,036 \$	0,013 \$	0,017 \$	
35 à 39 ans	0,031 \$	0,039 \$	0,017 \$	0,020 \$	
40 à 44 ans	0,045 \$	0,067 \$	0,023 \$	0,034 \$	
45 à 49 ans	0,074 \$	0,109 \$	0,034 \$	0,051 \$	
50 à 54 ans	0,115 \$	0,171 \$	0,065 \$	0,077 \$	
55 à 59 ans	0,182 \$	0,282 \$	0,098 \$	0,154 \$	
60 à 64 ans	0,307 \$	0,444 \$	0,151 \$	0,227 \$	
65 à 69 ans	0,424 \$	0,692 \$	0,237 \$	0,356 \$	

N.B. La taxe de 9 % doit être ajoutée aux taux mentionnés ci-dessus.

**ÉVOLUTION DE L'ÂGE MOYEN  
DU GROUPE DEPUIS LE 30 JUIN 2004**

**ASSURANCE VIE**

**Assurance vie de base**

Évolution de l'âge moyen du groupe depuis le 30 juin 2004							
Âge	2004-06-30	2005-06-30	2006-06-30	2007-06-30	2008-06-30	2009-06-30	2010-06-30
	50,4	50,3	50,2	50,2	49,9	49,8	49,0

**ASSURANCE SALAIRE DE LONGUE DURÉE**

Évolution de l'âge moyen du groupe depuis le 30 juin 2004							
Âge	2004-06-30	2005-06-30	2006-06-30	2007-06-30	2008-06-30	2009-06-30	2010-06-30
	48,1	48,1	48,0	47,8	47,5	47,4	47,1

**ASSURANCE MALADIE**

Âge moyen du groupe	2008	2009	2010
		46,3	46,2

# Topo sur la 345<sup>e</sup> assemblée du Conseil d'administration du Collège

## Jeudi 30 septembre 2010

Tel que promis, voici les grandes lignes de ce qui s'est passé au dernier Conseil d'administration du Collège, tenu le 30 septembre dernier.

En l'absence du Président du CA, Dirk KOOYMAN, c'est Lucy RODRIGUES, V.P. du CA, qui préside la séance du conseil à partir de 19h.

La séance débute par l'accueil de Joël FINDLAY, nouveau représentant des PNE, en remplacement de Louis BROSSEAU

**1.** On aborde tout de suite le plat principal et premier sujet à l'ordre du jour, soit les **prévisions budgétaires 2010-2011**, c'est un peu la soirée du discours sur le budget du Collège.

Les 30 minutes prévues pour ce point de l'ordre du jour sont largement dépassées par le « ministre des Finances », Yvon PÉPIN, directeur des Services financiers. Les données présentées tiennent compte des coupures imposées aux organismes publics par la Loi 100, visant le retour à l'équilibre budgétaire du Québec en 2013-2014, tel qu'énoncé dans le discours sur le budget présenté à l'Assemblée nationale le 30 mars dernier. Ces coupures se traduisent par une réduction de 950 000 \$ des allocations du MELS au réseau. L'enveloppe budgétaire du réseau collégial provenant du MELS s'élève à 1 582 731,30 \$ Sans vouloir vous accabler par une avalanche de chiffres, voici les faits saillants du budget 2010-2011.

→ → Suite de la page 3

C'est un budget équilibré prévoyant des revenus et des dépenses de 67 198 448 \$

#### A. REVENUS

1. Les subventions du MELS s'élèvent à 58 049 802 \$, soit 86,4% du total;
2. les autres revenus : formation continue, cafétéria, services autofinancés comme le stationnement, ...s'élèvent à 9 148 646 \$ ou 13,6% du total des revenus.

#### B. DÉPENSES

1. Les salaires et les avantages sociaux se chiffrent à 56 310 586 \$ (ou 83,8% du total);
2. les communications s'élèvent à 852 835 \$ (1,3%);
3. l'acquisition d'articles et de matériels coûte 2 843 268 \$ (4,2%);
4. les services, honoraires et contrats, atteignent les 4 574 352 \$ (6,8%);
5. les autres dépenses impliquent des déboursés de 2 617 425 \$ (3,9%).

#### Remarques particulières :

L'enseignement régulier est déficitaire et les surplus générés à la formation continue (cours du soir et cours d'été) ainsi que les revenus des services autofinancés viennent à la rescousse pour un budget équilibré.

Les résidences étaient déficitaires en 2009-2010, par contre en 2010-2011, toutes les unités sont occupées.

Si vous voulez en savoir plus, le document budgétaire de 20 pages est disponible au bureau de l'un ou l'autre de vos représentants au CA.

2. **Le plan d'effectif 2010-2011** ajusté aux coupures imposées par la Loi 100 visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la diminution de la dette du Québec par la réduction de la taille du personnel d'encadrement et administratif. En juin dernier, la direction des Ressources humaines avait déposé un projet de plan d'effectif (applicable aux autres catégories d'emplois que les enseignants) contenant plusieurs charges de projets. C'est la même bouture qui a été déposée ce 30 septembre.

3. Le CA a recommandé à la Ministre de décerner le **DEC à 1080 étudiants des promotions d'hiver et d'été 2010**. Les 1080 se répartissent ainsi : 362 du pré U (194 filles et 168 garçons) et 718 du secteur technique (412 filles et 306 garçons).

4. En attendant l'adoption du projet de loi 44 en matière de gouvernance des collèges qui prévoit que les 2 titulaires de DEC ne seraient plus représentés au CA, Lucy RODRIGUES et Nathalie OUELLETTE, représentantes des titulaires de DEC, ont vu leur mandat être prolongé comme administrateurs du Collège. 9 membres du CA ont voté pour cette proposition, les 3 autres présents se sont abstenus (étudiant et enseignants).

5. Luc DEMERS fait le point sur les travaux du **comité de sélection au poste de DE** en remplacement de Lyne BOILEAU qui nous a quittés en août dernier.

Le comité de sélection était composé des membres du comité exécutif + un représentant du comité local de l'Association des cadres de collèges du Québec (Claude COURCHESNE).

Au terme de l'affichage du concours, 19 personnes avaient soumis leur candidature, dont 1 de l'interne.

Le comité de sélection a reçu 5 candidats en entrevue et c'est à l'unanimité qu'il recommande la candidature de Benoît PAGÉ au poste de DE pour un mandat de 3 ans débutant le 1<sup>er</sup> octobre 2010. La Commission des études avait été consultée et elle avait émis un avis favorable à la recommandation du comité de sélection par un vote de 4 pour, 0 contre, les 9 profs présents s'étant abstenus, poursuivant ainsi la tradition de ne se prononcer que si la candidature proposée leur paraissait un danger pour la pédagogie au Collège.

La recommandation du CA a été adoptée par un vote de 8 pour, 0 contre et 3 abstentions.

6. Le mandat de 3 ans de Luc DEMERS comme DG du Collège prendra fin le 30 juin 2011. Il a fait parvenir le 21 septembre 2010 au Président du CA une lettre dans laquelle il sollicite un renouvellement de mandat pour 5 ans. Le CA enclenche le processus de renouvellement de mandat. Le comité exécutif qui fera fonction de comité



→ → Suite de la page 4

d'évaluation soumettra sa recommandation au CA du 16 décembre 2010. Les enseignants et l'étudiant membres du CA ont échoué à faire reporter l'échéance au 16 février 2011 en attendant un avis légal touchant des personnes en prolongation de mandat, membres du comité d'évaluation (le Président et la V.P. du conseil). L'échéance du 16 décembre a été acceptée par un vote de 6 pour, 2 contre et 4 abstentions.

7. À la rubrique « Informations », le CA est saisi des documents suivants :

- Lettre de la Ministre de l'Éducation d'alors, Michèle COURCHESNE (21 juillet 2010) touchant les **lignes directrices d'application de la Loi 100** sur la réduction du personnel et des dépenses de nature administrative ;
- Lettre de Benoît PAGÉ (Président de la CÉ par intérim) demandant au CA les raisons qui l'ont guidé à ne pas retenir **les conditions d'éligibilité proposées par la CÉ pour le poste de DÉ** ;
- **Le nombre d'étudiants inscrits au Collège à la session A-2010** est de 7391 pour un devis pédagogique de 6200 ;
- **Les hors cadres du Collège, Luc DEMERS et Lyne BOILEAU, ont subi une évaluation de la part du comité exécutif.** Cette évaluation « dépassait les attentes » et c'est pourquoi ils ont reçu respectivement un boni de 6% et de 4%. C'est la dernière année que les bonis sont admis par le ministère.

- Odile BOISNARD, directrice du service des Communications présente **le nouveau site Web du Collège** ;

- Yves FREDETTE présente les grandes lignes du **sondage « Aide-nous à te connaître »**, des données touchant les caractéristiques des nouveaux étudiants admis à l'automne 2010, chiffres comparatifs 2007-2010 ainsi que des données comparatives entre le Collège et le réseau.

- **Les dates des prochaines séances du CA :**

Jeudi 25 novembre 2010 à 19h (États financiers 2009-2010)

Jeudi 16 décembre 2010 à 19h (CA pédagogique)

Jeudi 17 février 2011 à 19h

Jeudi 28 avril 2011 à 19h

Jeudi 16 juin 2011 à 16h

Si des dossiers pédagogiques s'accumulent, il est possible qu'un autre CA se tienne en juin 2011.

La séance est levée à 22 heures.

En espérant que ce topo ait été informatif, nous attendons vos commentaires, vos questions à poser au CA. Merci de la confiance que vous nous faites.

Jean-Luc FILIATRAULT et Jean KARAM

## Réponse

**« Le syndicalisme est aujourd'hui soutenu par les moyens de communication améliorés, créés par l'industrie moderne et qui permettent aux ouvriers d'être en contact mutuel » a été écrit par Karl Marx en 1848 dans « Le Manifeste du Parti Communiste ». Il faisait allusion aux TIC de l'époque : la télégraphie Morse inventée dix ans auparavant.**

# Démocratie et pratiques syndicales

Quelles sont nos pratiques syndicales? Qui décide quoi? Dans ce texte, les principales instances de la vie syndicale du SPECA seront décrites. Pour bien comprendre nos pratiques syndicales, il faut d'abord les mettre en perspective. L'origine des syndicats et le contexte légal prennent donc une importance primordiale dans l'évolution de ces pratiques syndicales.

## De l'illégalité à la légalité

Au Québec, c'est en 1827, que le premier syndicat est formé, soit la Société typographique de Québec. Plusieurs associations d'employés s'organisent par la suite. Toutes ces associations sont clandestines et considérées illégales en vertu du droit commun. Facile d'imaginer que dans ce contexte de clandestinité, la démocratie syndicale n'était pas une priorité. Il faut attendre 1898, pour que la cour suprême du Canada force les tribunaux du Québec à reconnaître l'existence des syndicats, ainsi que le droit de grève. Au fur et à mesure que les groupes syndicaux quittent l'illégalité et se regroupent en fédération ou en centrale, la question de la démocratie se pose. C'est dans les statuts et règlements d'un syndicat que l'on retrouve les règles et les pratiques qui gèrent la démocratie syndicale.

En 1881, le congrès du travail du Canada (CTC) se développe dans le prolongement de la fondation, aux États-unis, de la Fédération américaine du travail. Au Québec, pour combattre la montée des syndicats américains, le clergé participe à la création de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada (CTCC). Inutile de préciser qu'à l'époque le clergé exerce une influence considérable sur l'organisation.

Selon Roch Denis, c'est en 1960 que commence l'affaiblissement de la dépendance de la CTCC face à l'église et sa doctrine. C'est aussi en 1960, que la CTCC change de nom pour devenir la CSN (Confédération des syndicats nationaux). À la fin des années 60, c'est encore un aumônier qui préside, entre autres, l'ouverture des congrès de la CSN. Il faudra attendre 1971, avec la démission de l'aumônier de la CSN pour que le dernier symbole de l'influence de l'église sur la centrale syndicale disparaisse.

Le vote d'acceptation ou de rejet d'offres patronales, ainsi que le vote de grève, sont les 2 décisions les plus importantes

de la vie syndicale. Vers 1975, plusieurs provinces introduisent, dans les lois régissant les relations de travail, diverses dispositions qui obligent les différents syndicats à tenir un vote de ratification, suite à une entente de principe avec l'employeur et sur le vote de grève. Il y a des auteurs qui voient dans cette disposition de la loi une façon d'assurer un minimum de démocratie dans la vie syndicale.

Ces lois sont-elles vraiment le déclencheur de la démocratie syndicale? Permettez-nous d'en douter. Surtout qu'à la même époque, des modifications à la législation ont porté des coups durs aux syndicats comme, entre autres, l'imposition d'un cadre plus serré à l'arbitrage de griefs; une démarche plus complexe pour l'obtention du droit de grève; une loi dite «anti briseurs de grève» très insuffisante et pour laquelle toutes les organisations syndicales demandent un resserrement... Certains auteurs prétendent que ces législations ont favorisé le patronat plutôt que les mouvements ouvriers. Mais le déclencheur de la démocratie ne serait-il pas plutôt la légalisation des syndicats?

## OCTOBRE 1968

**Saviez-vous que l'un des premiers prisonniers syndicaux au Québec était Claude Desroches de l'Institut des arts graphiques. Cet institut est l'un des ancêtres du Collège Ahuntsic.**

Le questionnement sur la démocratie dans les organisations syndicales ne date donc pas d'aujourd'hui heureusement. Les récentes ententes de principe, signées à la sauvette avant et pendant nos vacances, vont certainement encore susciter de nombreux questionnements sur certaines de nos pratiques de négociation que ce soit à la FTQ, à la CSN ou à la CSQ (tous membres du front commun 2010).

La démocratie syndicale, c'est l'ensemble des pratiques et des modes de fonctionnement qui permettent de rendre le syndicat aux syndiqués. Les pratiques syndicales du SPECA sont semblables à

celles qu'on retrouve dans plusieurs syndicats au Québec (dont à la CSN). Ces pratiques découlent de la réflexion collective qui, depuis un siècle au moins, ont conduit à un modèle de statuts et règlements pour les syndicats qui garantit une pleine souveraineté des assemblées syndicales.

## La place de l'assemblée syndicale

L'assemblée syndicale du SPECA est une assemblée où tous les enseignants du Collège Ahuntsic peuvent être présents s'ils sont membres du SPECA. Pour devenir membre, il faut, de façon volontaire, passer au local du SPECA signer une carte de membre. Cette assemblée est souveraine, c'est elle qui,

→ → Suite de la page 6

directement ou indirectement, a le dernier mot sur toutes les décisions qui affectent nos conditions de travail.

L'assemblée adopte ou refuse :

- ◆ les ententes de principe ;
- ◆ la convention collective ;
- ◆ les moyens de pressions ;
- ◆ les arrangements locaux en vertu de la loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans le secteur public et parapublic ;
- ◆ les lettres d'entente locale ;
- ◆ etc.

Les représentants du SPECA à l'exécutif, à la commission des études, au comité des relations de travail, au conseil d'administration, etc sont élus par l'assemblée syndicale. Ces représentants restent sous le contrôle de cette assemblée, qui a le droit de retirer sa confiance et d'élire de nouveaux représentants en tout temps.

Parmi toutes les assemblées tenues au cours d'une année, il y en a une qui est différente : l'assemblée syndicale annuelle. Cette assemblée est spéciale, les enseignants y étant convoqués afin de choisir leurs représentants syndicaux de l'année qui s'amorce. C'est aussi le moment où les représentants syndicaux élus l'année précédente rendent compte et font le bilan de l'année.

À cette assemblée, sont présentés :

- ◆ les états financiers et prévisions budgétaires ;
- ◆ le bilan de l'exécutif ;
- ◆ le bilan des enseignants au comité des relation de travail ;
- ◆ le bilan des enseignants à la commission des études ;
- ◆ etc.

Cet exercice long et, aux dires de certains, pénible, est un passage obligé pour que l'assemblée syndicale puisse exercer en toute connaissance de cause sa pleine souveraineté sur les orientations et la conduite de son syndicat. Elle aura alors l'occasion d'ajuster, si nécessaire à ses yeux, les politiques, les orientations que ses représentants devront défendre aux diverses instances du Collège.

### Le comité exécutif du SPECA

Au SPECA, nous avons opté pour un comité exécutif de 9 membres, maximisant nos chances d'y retrouver hommes et femmes ; permanents et précaires ; anciens et moins expérimentés ; membre du préuniversitaire, du technique et du général etc... Les 9 membres sont : le président, le vice-président, le

secrétaire, le trésorier et les 5 directeurs. Le conseil exécutif doit selon les règlements du SPECA :

- ◆ exécuter les décisions de l'assemblée ;
- ◆ administrer les biens du syndicat ;
- ◆ convoquer les assemblées syndicales ;
- ◆ organiser le secrétariat ;
- ◆ préparer le budget ;
- ◆ rendre compte de son administration à l'assemblée syndicale ;
- ◆ former les comités et disposer de leur rapport.

Il suggère aussi des analyses et des orientations politiques à l'assemblée syndicale.

### Les rencontres Exécutif – RCD

En 1994, les collèges ont été obligés de créer des Commissions des études. L'entente sur la commission des études convenue entre le SPECA (sur mandat de l'assemblée syndicale) et le collègue Ahuntsic prévoit la création de 2 comités CPEP (comité permanent des études pré universitaire) et CPET (comité permanent des études technique), compromis que nous avons dû consentir pour obtenir une commission des études où les enseignants sont majoritaires et élus par l'assemblée syndicale. Cette entente est conforme au modèle suggéré par la FNEEQ-CSN à ses syndicats après débats dans ses instances. Le CPEP et le CPET sont composés des représentants à la coordination départementale (RCD). Malgré que ces 2 comités n'aient pas vraiment de pouvoirs décisionnels et que leurs mandats soient très limités, la partie patronale les utilisent abondamment pour transmettre de l'information (les vues patronales) aux enseignants. Il est donc nécessaire que l'exécutif syndical rencontre les RCD pour discuter des positions et des orientations de l'assemblée syndicale avec eux. En bref, au SPECA, les rencontres Exécutif-RCD tiennent lieu de conseil syndical. Cette approche s'est avérée à ce point efficace qu'en 2007, notre fédération syndicale, la FNEEQ-CSN, recommandait aux différents syndicats de cegep d'adopter cette approche. Avec le temps, s'est ajoutée au CPEP et au CPET la table de concertation de la formation générale.

#### Références :

- Gérard Hébert, *L'évolution du syndicalisme au Canada – Comment un mouvement devient institution.*
- Céline Saint-Pierre, *Aperçu historique du mouvement ouvrier au Québec: 1827-1976*
- Règlement du SPECA
- Roch Denis, *Luttes de classes et question nationale au Québec 1948-1968*, Chicoutimi, Édition électronique, 1979, 305p.

# Le FSM en Palestine

**Cette semaine dans une douzaine de villes palestiniennes a lieu le Forum social sur l'éducation, un embranchement, si on peut dire du FSM. Plusieurs mouvements sociaux et organisations internationales impliquées sur l'éducation sont au rendez-vous, dont une importante délégation de la Fédération nationale des enseignants et enseignants du Québec (FNEEQ). Seront aussi présentEs des Québécois et des Québécoises de la CSN, d'Alternatives, des mouvements étudiants, de la Coalition pour la paix et la justice en Palestine et bien d'autres.**



## Rendez-vous international

Les rencontres où sont attendus environ 10 000 personnes seront l'occasion de faire le point sur la vaste gamme de thèmes qui confrontent les mouvements œuvrant dans une perspective altermondialiste et anti néolibérale. On peut espérer notamment une critique assez systématique de la marchandisation de l'éducation qui dévaste actuellement les collèges et universités au Québec, en France, en Italie, aux États-Unis. Une large part sera faite aux expériences d'éducation « alternatives » en Amérique latine (Brésil, Venezuela, Mexique) et en Asie (Inde, Bangladesh, Thaïlande). Les « acteurs principaux » que sont les syndicats enseignants, les mouvements étudiants, les ONG œuvrant en éducation populaire seront au premier plan.

## Un Forum en Palestine

Ce Forum qui ne porte pas sur la Palestine a cependant lieu en Palestine, ce qui lui donne une importance particulière. Dans les années 1980, la grande révolte palestinienne (Intifada) avait expérimenté, avant bien d'autres, les formes de luttes qui ont été depuis adoptées par le mouvement altermondialiste : résistance civique et de masse non-violente, horizontalité des structures de participation populaire, émergences de nouveaux secteurs sociaux traditionnellement marginalisés (les femmes, les jeunes, les réfugiés). Depuis et malgré le maintien de l'occupation israélienne qui prend des formes de plus en plus brutales, les Palestiniens sont en mesure de se maintenir la tête au-dessus de l'eau essentiellement par la force de ce mouvement populaire qui agit à la fois comme système de défense, filet de sécurité sociale, incubateur de nouvelles méthodes de résistance.

## Convergences

Selon des modalités diverses, ces mouvements travaillent avec les grands partis de gauche (le Front populaire, le Front démocratique, le Parti communiste, l'Initiative nationale) pour reconstruire de nouvelles perspectives. Dans le cadre de la préparation du Forum sur l'éducation, plusieurs centaines de mouvements se sont mis ensemble et vont réaliser cette semaine des activités à Gaza, Jérusalem, Hébron, Bethléem, Ramallah, Jenin, Naplouse, Haïfa et même à Beyrouth (Liban) où sont situés plusieurs centaines de milliers de réfugiés palestiniens.

## Le défi

Certes, le défi est immense. L'occupation de la Palestine s'est renforcée depuis une dizaine d'années, même si l'État israélien,

en dépit des offensives militaires brutales, n'a pas été en mesure de consolider sa domination. La construction du Mur (appelé en Palestine le mur de l'apartheid) enferme les territoires palestiniens en des enclaves détachées les uns des autres qui font penser aux bantoustans de l'Afrique du Sud. Plus de 10 000 Palestiniens et Palestiniennes sont détenues dans les geôles israéliennes sans procès ni accusation. Une grande partie de la population est dépendante de l'aide humanitaire puisque les infrastructures économiques ont été largement détruites. L'état israélien qui parle de « négociations » ne cesse de préparer de nouvelles agressions.

## La Palestine est plus qu'un territoire occupé

Pour l'impérialisme états-unien, le maintien de la « prison israélienne » dans laquelle sont enfermés 5 millions de personnes est une opération stratégique, destinée à verrouiller l'ensemble de la région (le Moyen-Orient). La « guerre sans fin » amorcée par Bush et continuée par Obama est nécessaire pour éviter la rébellion dans toute la région, et plus encore, pour empêcher les compétiteurs éventuels (dont la Russie, la Chine et l'Inde) de prendre trop de place dans une région stratégique. Il est donc tout à fait évident que le Forum sur l'éducation apportera de nouveaux éclairages sur ces stratégies impérialistes et sur les moyens de les confronter.

## L'importance du processus du FSM

Le FSM comme réseau de réseaux est en train de s'enraciner dans le monde arabe, en Palestine, au Liban, en Égypte, au Maroc et ailleurs. Il doit franchir une nouvelle étape en Afrique subsaharienne (le prochain Forum mondial a lieu à Dakar en février 2011). Il commence à s'adapter aux conditions fort différentes qui confrontent le mouvement social en Asie. Il garde ses fortes racines en Amérique du Sud, au Québec, en Europe latine et même aux États-Unis. C'est un processus laborieux, contradictoire, un peu imprévisible, que plusieurs trouvent trop lent ou incohérent. Mais sur le fond, le Forum reste irremplaçable. Le Forum facilite une culture de la convergence, ne se substitue pas aux mouvements, ouvre des espaces de discussion. C'est une entreprise de longue haleine, une grande bataille des idées, une « guerre de position », disait Gramsci en son temps.

*Par Pierre Beaudet,*

*Professeur de sociologie au sein du programme de développement international et mondialisation à l'Université d'Ottawa. Il est co-fondateur d'Alternatives et en fut le directeur général entre 1994 et 2005.*